 1216 (2018-2019) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

6 NOVEMBRE 2018

PÉTITION

sur la sauvegarde du métier des aides familiales

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'action sociale,
de la santé et de la fonction publique

par

Mme Vandorpe

6e session de la 10e législature
* Voir CRIC (2017-2018) — N° 27
CRAC (2017-2018) — N° 27

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique s'est réunie le mardi 6 novembre 2018, en séance publique de commission, afin d'examiner la pétition sur la sauvegarde du métier des aides familiales ([1]).

([1]) *Ont participé à la réunion* : Mmes Durenne, Géradon (Présidente), Lecomte, M. Martin, Mmes Nicaise, Pécriaux, Salvi, Vandorpe (Rapporteuse), Warzée-Caverenne.

Ont assisté à la réunion : Mme Baltus-Möres, MM. Henry.
Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

I. PÉTITION DÉPOSÉE PAR M. BARRERA ET CONSORTS SUR LA SAUVEGARDE DU MÉTIER DES AIDES FAMILIALES

La pétition (annexe 1) vise à ce que :

– les services d'aides familiales conservent l'ensemble de leurs bénéficiaires suite à la mise en place de l'assurance autonomie;

– une fiche des tâches que chaque travailleur peut exercer soit mise en place afin d'éviter une concurrence entre les différents intervenants à domicile et conserver une qualité d'accompagnement des bénéficiaires;

– le métier des aides familiales soit davantage valorisé que ce soit financièrement ou aux yeux de la population.

La demande visant à ce que « le métier des aides familiales soit reconnu comme métier pénible » et « qu'il en soit tenu compte dans le cadre de la pension » est irrecevable car hors compétence régionale.

II. ÉCHANGE DE VUES

Mme Pécriaux indique que le Groupe PS souhaite pouvoir entendre rapidement les auteurs de la pétition ainsi que d'autres acteurs du secteur.

S'exprimant au nom du Groupe cdH, **Mme Salvi** est d'avis qu'afin de globaliser le débat, le premier signataire de la pétition pourrait être entendu dans le cadre de l'examen du projet de décret relatif à l'assurance autonomie. L'intervenante rappelle que de nombreuses rencontres avec des représentants du secteur des aides familiales ont eu lieu dans le cadre de la rédaction du projet de décret relatif à l'assurance autonomie et ont déjà permis des avancées en la matière.

Insistant sur l'importance de la problématique, **Mme Durenne** se rallie à l'avis de Mme Salvi et estime plus logique d'auditionner le primo-signataire dans le cadre de l'examen du projet de décret qui sera déposé par Mme la Ministre. L'intervenante relève qu'à travers ses rencontres avec les différents intervenants du secteur des aides familiales, Mme la Ministre a déjà pu fournir des réponses.

Mme Durenne demande à Mme la Ministre de préciser le calendrier de mise en œuvre de l'assurance autonomie.

Mme la Ministre confirme le rôle majeur du métier des aides familiales dans le cadre de l'accompagnement à domicile, lequel sera encore renforcé grâce au projet de décret relatif à l'assurance autonomie portant modification du Code wallon de l'action sociale et de la santé qui sera prochainement déposé.

L'intervenante indique que ce texte devrait être adopté en troisième lecture par le Gouvernement au mois de décembre 2018 pour être examiné par le Parlement au plus tard au début du mois de février 2019.

Mme la Ministre souligne que le budget initial 2019 prévoit déjà une augmentation de 17 millions d'euros des moyens affectés au secteur de l'aide à domicile, et ce en vue de préparer la mise en œuvre de l'assurance autonomie et d'augmenter les capacités d'emploi dans le secteur des aides familiales.

Pour **M. Martin**, il est indispensable de donner suite à la pétition et aux inquiétudes légitimes des travailleurs en entendant ses représentants, et ce afin de pouvoir examiner le budget et les propositions du Gouvernement en connaissance de cause.

Mmes Salvi et **Durenne** confirment leur position.

M. Martin souhaite obtenir plus de précisions sur les crédits complémentaires attribués aux aides familiales.

Mme Salvi considère que l'ordre du jour de la Commission ne prévoit pas de débat budgétaire.

S'il doit attendre l'examen du budget, **M. Martin** craint d'être mis devant le fait accompli et demande à obtenir des réponses préalables afin de rassurer les travailleurs.

Concernant les inquiétudes du secteur, **Mme Salvi** estime qu'un large travail de concertation a déjà été réalisé par le Gouvernement depuis de nombreux mois.

Se référant à l'article 127.6 du Règlement, **M. Martin** souhaite qu'à défaut d'organiser des auditions, la Commission puisse demander un rapport au Gouvernement sur la politique qu'il entend mener en la matière.

Mme Salvi insiste sur le fait que des auditions doivent avoir lieu dans le cadre du débat général sur le projet de décret relatif à l'assurance autonomie. Le Groupe cdH ne soutiendra pas la demande de M. Martin de solliciter un rapport du Gouvernement.

Mme Durenne partage la position de Mme Salvi.

M. Martin regrette que les auditions interviennent après que le budget soit voté par la majorité.

III. CONCLUSION

La Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique a pris connaissance de la pétition déposée par M. Barrera et consorts sur la sauvegarde du métier des aides familiales et a décidé d'entendre le représentant des pétitionnaires dans le cadre de l'examen du projet de décret relatif à l'assurance autonomie portant modification du Code wallon de l'action sociale et de la santé.

La conclusion a été adoptée par 6 voix contre 3.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, La Présidente,

M. Vandorpe D. Geradon

4 avril 2018,

PARLEMENT DE WALLONIE
A l'attn. de Monsieur André ANTOINE
Président du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson 6

5012 NAMUR

Monsieur le Président,

Nous soussignées les Aides Familiales, signataires de la pétition, avons lancé une pétition « sauvegardons le métier des Aides Familiales ».

Nous sommes inquiètes quant à notre métier dans le cadre de l'assurance autonomie. Nous vous interpellons sur base des articles 127 et 128 du règlement organisant le droit de pétition auprès du parlement de Wallonie et nous voudrions être entendues par l'ensemble des groupes politiques au niveau du Parlement.

Notre pétition est sous format papier et électronique dont vous allez recevoir une copie. **12.000 personnes** ont déjà signé notre pétition.

change.org

Destinataire: Gouvernement Wallon

Lettre: Bonjour,

Sauvegardons le métier d'aide familiale

Pour faire face au vieillissement de la population, la Wallonie est sur le point de se doter d'une « Assurance autonomie ». Entendez par là, une couverture qui permettra à toute personne confrontée à une perte d'autonomie, de bénéficier de multiples services à son domicile afin de pouvoir y rester le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions.

Pour mener à bien ce projet, les services d'aides à domicile ont évidemment un rôle clé à jouer ! Ce rôle, les aides familiales, que nous sommes, sont prêtes à l'endosser mais pas à n'importe quelles conditions. Aujourd'hui, ce projet d'assurance autonomie semble être une belle idée sur papier, mais, sa mise en application concrète nous inquiète ! Nous voulons que le Gouvernement wallon se donne les moyens de ses ambitions afin que l'assurance autonomie profite aux bénéficiaires sans mettre en danger les services d'aides aux familles !

Depuis sa création en 1945, notre métier est en constante évolution. Nous intervenons au domicile des personnes isolées, âgées, handicapées, malades ou encore des familles en difficulté, pour les aider dans leur vie quotidienne. Que l'on pense à l'entretien des pièces d'habitation, à la préparation des repas, à l'accompagnement pour aller faire les courses, à la gestion de leur budget, au soutien dans les démarches administratives... Tout cela en étant l'oreille attentive de la (ou des) personne(s) que nous accompagnons. Aujourd'hui, nous faisons finalement tout ce que pourrait faire un membre de la famille mais de manière professionnelle.

L'assurance autonomie, telle qu'imaginée par le Gouvernement wallon actuel, prévoit que nous ne puissions intervenir qu'un certain quota d'heures au domicile des bénéficiaires. Passé ce quota, les bénéficiaires devront financer eux-mêmes le surplus. Sachant que pour une levée et une mise au lit, il faut déjà 20 heures par semaines, que propose-t-on ? De venir lever ou nourrir

les personnes un jour sur quatre ? Et pour le reste, les laisser se débrouiller ? De ce fait, demain, on nous demandera de faire encore plus en un temps record et inévitablement le relationnel en prendra un coup. Ce qui est évidemment dommageable : il n'est pas rare que nous soyons les seules personnes vues par le bénéficiaire sur toute la journée. Nous voulons continuer à exercer toutes ces tâches pour lesquelles nous avons été formées tout en préservant le social inhérent à notre métier !

Parce que oui, nous avons suivi et suivons encore des formations. L'actuelle assurance autonomie prévoit de ne plus accompagner des personnes que nous aidons actuellement comme les familles fragilisées. Que vont devenir ces personnes une fois mise hors système ? Celles qui peuvent se le permettre feront appel aux titres-services qui, bien qu'intervenant également au domicile des particuliers, ne font pas du tout le même métier. Les autres seront, encore un peu plus, en marge de la société. Nous voulons conserver l'ensemble de nos bénéficiaires actuels et, tant pour éviter une concurrence entre les différents intervenants à domicile, que pour conserver une qualité d'accompagnement des bénéficiaires, nous souhaitons qu'une fiche des tâches que chacun peut exercer ou non, soit mise en place !

Nous faisons un métier difficile, physiquement bien sûr, mais aussi moralement. Chaque jour, nous affrontons des situations très chargées émotionnellement : nous avons à faire à des bénéficiaires en dépression, certains souffrent de démences ou de dépendances... Nous voulons que ce métier, que nous aimons, soit davantage valorisé. Valorisé aux yeux de la société d'abord, mais aussi revalorisé financièrement. Nous souhaitons qu'enfin, notre profession soit reconnue comme faisant partie des métiers pénibles et qu'il en soit tenu compte dans le cadre des pensions.

Signez notre pétition ! Aujourd'hui, nous avons besoin de votre soutien, comme demain, vous, un voisin ou un membre de votre famille pourrait avoir besoin de nous dans son accompagnement à domicile